



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Mardi 16 janvier 2024 à 18h30

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs : SABATIER Jean-Claude, MECHE Florence, GUYARD-LACHAL Angeline, CANOVAS Michel, POULAIN Alain, BLANQUART Marie-Christine, BALDACCHINO Thierry, ROQUES Magali, PUNA Marie, FLORENTIN Fabrice, SZULAK Laurent.

Absents ayant donné procuration :

- *PICARD Thérèse (procuration à MECHE Florence)*
- *ROBINET Corinne (procuration à SABATIER Jean-Claude)*
- *DANIEL Nathalie (procuration à GUYARD-LACHAL Angeline)*
- *ARONOFF Emmanuel (procuration à CANOVAS Michel)*
- *BURGAT Laurent (procuration à DALERY Guillaume)*

Absents : Mrs. BRAIL Patrick, GARRE Pierre, LACOUCHE Maxence, Mmes. PEREZ Nathalie, VIDAL Lise.

Mme Angeline GUYARD-LACHAL a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire demande en début de séance à l'assemblée délibérante si elle accepte qu'un point soit ajouter à l'ordre du jour concernant le contrat de maintenance des défibrillateurs avec la société sérénicoeur. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité que ce point soit rajouté.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Angeline GUYARD-LACHAL, adjointe à la santé.

Madame Angeline GUYARD-LACHAL indique que la commission Santé s'est tenue le 5 décembre 2023 réunissant environ 37 personnes dont des directeurs d'établissements de santé et des professionnels libéraux de la ville.

Cette commission santé a débuté par la présentation de 2 nouveaux médecins. Le docteur DINCA médecin thermal qui est installé au Centre Paul Coste Floret et le docteur DUPONT qui est médecin généraliste homéopathe et médecin thermal qui a son cabinet au sein de l'établissement thermal.

La pharmacie des bains a également présenté son repreneur qui est une pharmacienne d'Agde arrivée le 29 décembre 2023 sur la commune de Lamalou les Bains.

Monsieur DORSEMAINE, installé depuis le mois de septembre, représentant sur la ville de Lamalou les bains l'association pour le don d'organes a été également présenté. La commune va très prochainement devenir Ville Ambadrice pour le don d'organes de manière officielle. A ce jour, il y a une dizaine de villes labellisées en France.

Madame GUYARD-LACHAL a participé à une formation pour savoir quelles actions pouvaient être mises en place et il a été demandé aux professionnels de Lamalou les bains s'ils souhaitaient se joindre à la commune dans cette démarche d'information à la population et auprès des jeunes.

Il a été décidé de mettre en place un comité de pilotage entre les établissements de santé, les libéraux et la maison Sport Santé pour obtenir le « Label Ville Vivez Bougez » pour faire la promotion de l'activité physique du sport santé en incluant la Direction Régionale Jeunesse et Sport.

Différents groupes de travail sont constitués :

- Un groupe sur le thème de Ville ambadrice du don d'organes
- Le deuxième groupe sur l'analyse du parcours des lycéens et le référencement sur les 5 dernières années des élèves de la cité Mixte Ferdinand Fabre qui suivent des études médicales et paramédicales. L'objectif étant de garder un lien avec eux, afin de les suivre dans leur parcours et les inciter à revenir sur la commune de Lamalou les Bains à la fin de leurs études.

Suite à l'ouverture de l'Institut de formation des aides-soignants, en début d'année 2023, un projet en continuité va porter sur la création d'un IFSI, institut de formation en soins infirmiers.

Le mercredi 13 décembre 2023 une visioconférence a eu lieu avec Monsieur Vincent BOUNES, Vice-président de la Région Occitanie en charge de la santé en présence de Monsieur le Maire et Madame l'adjointe à la santé. Une visite est programmée le 27 février 2024 afin souligner l'importance de ce projet de formation.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Michel CANOVAS, adjoint à la culture afin de présenter un bilan de l'année 2023 du Cinéma Impérial. Les actions mises en place (Offre avec les restaurateurs, cartes d'abonnement, carte spécial comité d'entreprise, offre auprès des jeunes, etc..) sont en progression sur l'année 2023. C'est un succès.

Monsieur le Maire poursuit sur les différents projets et précise qu'un plan pluriannuel d'investissement 2024-2026 a été voté lors du conseil municipal du 12 décembre 2023. Monsieur le Maire indique qu'il sera nécessaire de faire des choix, tout ne peut être réalisable. Cela va dépendre également des subventions accordées suite aux différentes demandes déposées.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Jean Claude SABATIER, adjoint aux travaux afin de présenter les points abordés en commission Travaux le 15/01/2024.

Monsieur Jean Claude SABATIER indique que le département a adressé un courrier au mois de novembre se proposant d'installer une borne supplémentaire pour la recharge électrique des véhicules. L'installation s'élève à 15000€ et le département financerait à hauteur de 80%.

Il a également été évoqué :

- L'évacuation des eaux thermales et le curage des caniveaux qui n'est pas encore nécessaire sur la partie communale.
- La réhabilitation des trottoirs sur l'avenue Joffre jusqu'au niveau du garage Renault côté pair et de la Fontaine Charcot à la rue Cardinal. (Les pavés sur ces zones étant très glissants)
- La pose des panneaux photovoltaïques sur le site du groupe scolaire.

Des projets sont à l'étude pour la salle des fêtes avec le projet de mettre en œuvre une opération d'autoconsommation collective dans le cadre d'une convention avec ENEDIS basculant l'excédent d'énergie produite sur d'autres sites communaux tel que le site du Théâtre Cinéma.

Suite à l'affaissement du mur de soutènement au niveau du square d'entrée de ville, des chiffrages sont en cours pour réparer et consolider la zone.

Les travaux du magasin Lidl vont débuter courant juin. Avant le lancement des travaux, un rendez-vous est fixé avec leur bureau d'étude en charge du suivi de ce chantier et sa mise en sécurité. La route étant départementale, les services du département seront également conviés à cette réunion préparatoire.

Un mur allant du chemin de la Lande à Bardejean s'est effondré. Le chemin a été fermé à la circulation pour des raisons de sécurité. Les travaux sont en cours.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Laurent SZULAK, conseiller délégué à l'eau et l'assainissement afin de présenter les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées de :

- La phase 2 dans le lit du Bitoulet.
- L'avenue Alphonse Daudet
- La rue André Gide.

Monsieur le Maire rappelle que la ressource en eau est une réelle inquiétude et qu'il faut la préserver.

Des restrictions ont été appliquées l'été dernier, des mesures ont été prises au niveau de l'arrosage des fontaines, des choix d'essences pour les plantations, etc...

Monsieur Laurent SZULAK indique qu'un travail est en cours avec la société SAUR pour la réutilisation de l'eau en sortie de la station d'épuration pour l'arrosage des espaces verts. Le coût des travaux pourrait être partagé avec la société SAUR.

En attendant un outil EMI de la société IMAGEAU va être installé afin de suivre le niveau de la nappe des puits de captages de Coubillou. Les données reflèteront le niveau réel pour la commune de Lamalou les Bains.

Un suivi de la consommation de l'eau par la commune est réalisé. Des économies d'eau sont constatées, les efforts doivent être poursuivis.

0 - Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 12 décembre 2024

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le compte rendu du dernier conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet au vote ce point.

Voté à l'unanimité

2024-001 Intégration dans le domaine communal Lotissement Bois de Coubillou

Dans le cadre du lotissement « Le bois de Coubillou », Monsieur le Maire indique que la société GGL a demandé par courrier d'intégrer dans le domaine communal les parcelles Section B n°1250, n°1905, 1906, 1907, 1985, 1986, 1987, 1988 et 1989.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Claude SABATIER qui indique que cette session se ferait pour un euro symbolique et que la société GGL s'engage à prendre en charge les frais engendrés.

Monsieur Jean Claude SABATIER précise qu'il avait été demandé à la société GGL de réaliser certains travaux avant de réceptionner le lotissement. Après vérification, ces derniers ont été effectués.

Monsieur le Maire propose d'intégrer les parcelles mentionnées précédemment dans le domaine communal et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire soumet au vote ce point.

Voté à l'unanimité

2024-002 Demande de subvention DTER + CD 34– Projets équipements sportifs

Monsieur le Maire fait part du projet d'équipements sportifs pour l'année 2024 qui consiste en la réhabilitation d'un terrain de tennis et des terrains sportifs (honneur et annexe) de football.

Le projet est estimé à la somme de **131.835,51 € HT** comme détaillée dans le plan de financement prévisionnel ci-joint.

Il propose de solliciter les aides financières de l'Etat (DETR) à hauteur de **60%** et du Conseil Département de l'Hérault à hauteur de **20%**.

Monsieur le Maire soumet au vote ce point.

Voté à l'unanimité

2024-003 Demande de subvention DSIL + Fonds Vert – Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Monsieur le Maire fait part du projet de rénovation énergétique des bâtiments pour l'année 2024 pour les bâtiments suivants :

- La salle des fêtes
- L'Ecole Primaire
- Le théâtre
- Le Casino municipal
- Le projet est estimé à la somme de **277.089,51 € HT** comme détaillée dans le plan de financement prévisionnel ci-joint. Il propose de solliciter les aides financières de l'Etat (DSIL + Fonds Vert) à hauteur de **80%**

Monsieur le Maire soumet au vote ce point.

Voté à l'unanimité

2024-004 Demande de subvention FAIC 24 – Réhabilitation trottoirs Av. Joffre & Charcot + Rue Cère

Monsieur le Maire fait part du projet de rénovation et mise en accessibilité des trottoirs pour l'année 2024 pour les avenues et rues suivantes :

- Avenue Joffre
- Avenue Charcot
- Rue Paul Cère

Le projet est estimé à la somme de **156.395,93 € HT** comme détaillée dans le plan de financement prévisionnel ci-joint.

Il propose de solliciter les aides financières du Conseil Département de l'Hérault au titre du FAIC 2024 à hauteur de **50%**.

Monsieur le Maire soumet au vote ce point.

Voté à l'unanimité

2024-005 Demande de subvention Fondation Privat – Accessibilité trottoirs Joffre/Charcot/Cère + toiture Chapelle Privat

Monsieur le Maire fait part du projet de rénovation et mise en accessibilité des trottoirs pour l'année 2024 pour avenues et rues suivantes :

- Avenue Joffre
- Avenue Charcot
- Rue Paul Cère

Ainsi que de la réhabilitation de la toiture de la chapelle Privat.

Le projet est estimé à la somme de **131.774,32 € HT** comme détaillée dans le plan de financement prévisionnel ci-joint.

Il propose de solliciter une aide financière de la Fondation Privat **la plus élevée possible**.

Monsieur le Maire soumet au vote ce point.

Voté à l'unanimité

2024-006 Budget Eau-Assainissement 2023 – DM

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'arrêt des comptes 2023 du budget Eau Assainissement, il convient d'affecter des crédits au compte 658 afin de constater en perte le montant des arrondis TVA de l'année (0.88€) sous forme de décision modificative comme suit :

Description : CREDIT POUR PRISE EN CHARGE ARRONDI DECLARATION TVA 2023

date de délibération : 16/01/2024

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 616		1,00	
D F 65 658	1,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures		1,00
	Réductions		1,00
Recettes :	Ouvertures		
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	1,00
Solde Réductions	1,00
Ouv. - Réd.	

Monsieur le Maire soumet au vote ce point.

Voté à l'unanimité

2024-007 Avance subvention RAC 2024 – 50.000 €

Monsieur le Maire rappelle les modalités de fonctionnement et de financement du budget Régie Animations Culture votées en séance du Conseil Municipal du 22 février 2018 et notamment les délibérations 2018-003 et 2018-006.

Il propose alors d'autoriser le versement d'une avance de subvention à la Régie Animations Culture avant le vote du budget 2024 à hauteur de 50.000 € pour faire face aux premières dépenses de l'année 2024.

Monsieur le Maire soumet au vote ce point.

Voté à l'unanimité

2024-008 Avance subvention CCAS 2024 – 5.000 €

Monsieur le Maire rappelle les modalités de fonctionnement et de financement du budget du Centre Communal d'Actions Sociales.

Il propose à l'assemblée d'autoriser le versement d'une avance de subvention au Centre Communal d'Actions Sociales avant le vote du budget à hauteur de **5.000 €** pour faire face aux premières dépenses de l'année 2024.

Monsieur le Maire soumet au vote ce point.

Voté à l'unanimité

2024-009 Fongibilité des crédits 2024 – Budgets M57

Monsieur le Maire rappelle que la commune a basculé sa comptabilité de la M14 vers le M57 au 1er janvier 2023. Comme l'an dernier, il est nécessaire de définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2024.

En effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

Dans ce cas, le Maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Monsieur le Maire soumet au vote ce point.

Voté à l'unanimité

2024-010 Frais de personnel budgets annexes 2024

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fabrice Florentin conseiller délégué au budget général de la commune qui donne lecture de l'affectation des charges de personnel sur les budgets annexes : Régie animation culture, Eau potable – Assainissement et CCAS pour l'exercice 2024.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des charges de personnel telle que présenté.

Les frais de personnel feront l'objet d'une refacturation au réel sur les budgets annexes en fin d'exercice.

Monsieur le Maire soumet au vote ce point.

Voté à l'unanimité

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Claude Sabatier Adjoint aux travaux qui rappelle qu'HERAULT ENERGIES, Syndicat Mixte d'ENERGIES du Département de l'Hérault, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, accompagne les collectivités depuis 2003 dans leurs démarches d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables.

La Loi sur la Transition Energétique pour une Croissance Verte a mis l'accent sur la nécessaire rénovation du patrimoine bâti des collectivités locales dans le but de limiter les consommations d'énergie et de développer les énergies renouvelables. Cette orientation s'est traduite par diverses initiatives et en particulier des financements de l'Etat pour la rénovation thermique des bâtiments dans le cadre du Plan de Relance suite aux effets de la crise sanitaire de 2020-2021.

Depuis de nombreuses années le syndicat multiplie les services rendus aux collectivités dans ce domaine. Le Comité syndical d'HERAULT ENERGIES, réuni le 4 février 2021, a donc validé l'engagement du Syndicat dans un programme de Gestion en Energie Partagée.

L'adhésion des communes et EPCI au GEP se fait par transfert des missions afférant à la compétence « Maîtrise de l'Energie » reprise à l'article 3.6 des statuts d'Hérault Energies, dans les conditions de durée et de retrait reprises aux articles 5 et 6 de ces mêmes statuts.

La durée de cette adhésion est de 5 ans. Elle persiste au-delà de cette durée sauf demande de retrait par l'adhérent formalisée par une délibération.

Le financement du GEP sera assuré par le versement d'une cotisation annuelle au syndicat :

Pour les communes, la participation financière correspond au montant de la RODP électricité. Le montant sera donc actualisé et correspond à la taille en population de la commune.

Appel de la cotisation :

1ère année : l'appel de la cotisation sera fait après acceptation de l'adhésion par le comité syndical d'Hérault Energies (au prorata de l'année écoulée)

Années suivantes : l'appel de la cotisation sera fait dans les 3 premiers mois de l'année.

Le GEP est un ensemble de missions s'appuyant sur la mise à disposition de techniciens spécialisés dans la thermique des bâtiments, la maîtrise de l'énergie et la production d'énergies renouvelables, comprenant :

Un diagnostic thermique initial des bâtiments

- L'analyse des consommations, des factures d'énergie et le suivi thermique des bâtiments
- Une hiérarchisation des enjeux et une stratégie thermique communale globale
- Des préconisations de gestion ou de travaux dans les bâtiments et l'évaluation de leurs coûts
- Le montage de dossiers de demande de subvention.

Pour mener à bien ces missions Hérault Energies dispose de matériel et outils d'analyse

- Logiciel de suivi des consommations et de la facturation
- Outils de précision d'enregistrement et d'analyse de données.

Les missions sont susceptibles d'évoluer en fonction des demandes des collectivités et de l'actualité énergétique.

Les missions relevant de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, de la maîtrise d'ouvrage déléguée ou d'équipements donnant lieu à des travaux ne font pas partie du périmètre du GEP et feront l'objet d'une facturation complémentaire.

Monsieur le Maire propose de souscrire auprès d'Hérault Energie cette compétence et donne lecture du projet de règlement intérieur.

Monsieur le Maire soumet au vote ce point.

Voté à l'unanimité

2024-012 Avancements de grades 2024 / Création et suppression de postes

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 agents titulaires, peuvent prétendre à un avancement de grade au 1er février 2024.

A ce titre, Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait :

de créer :

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal 1ère classe
- 1 poste de rédacteur Principal de 1ère classe
- 1 poste d'agent spécialisé Principal 1ère classe des EM

Et de supprimer ;

- 1 poste d'adjoint technique territorial principal 2ème classe
- 1 poste de rédacteur Principal de 2ème classe
- 1 poste d'agent spécialisé Principal 2ème classe des EM

Monsieur le Maire soumet au vote ce point.

Voté à l'unanimité

2024-013 Tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des emplois à temps complet et non complet de l'effectif mis à jour et le soumet à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire soumet au vote ce point.

Voté à l'unanimité

2024-014 & 2024-015 Attribution d'un stand aux Halles & Renouvellement des abonnements 2024

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est compétent en matière d'affectation des occupations du domaine public et de fixation des tarifs.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Thierry BALDACCHINO, conseiller délégué en charge du marché et des halles, pour présenter les questions relatives aux activités des halles et des marchés des mardis et samedis matin.

CONCERNANT LES HALLES :

- **Renouvellement des abonnements annuels des stands pour 2024 :**

Monsieur Thierry BALDACCHINO rappelle que les halles de Lamalou les Bains disposent de dix stands alimentaires situés à l'intérieur du bâtiment et d'un stand à l'extérieur, loués à l'année. En 2023 Mme BALLET, stand n°13, a fait part de son arrêt définitif. Les autres commerçants ont exprimé le souhait de renouveler leur contrat d'abonnement

annuel pour l'année 2024, à l'exception de M. et Mme BLACHE, ostréiculteurs situés à l'extérieur des halles, qui souhaitent sortir du principe de location des stands des halles et intégrer les abonnements annuels des stands des marchés des samedis.

Il propose de se prononcer sur le renouvellement des neuf abonnements des stands pour 2024.

- **Attribution du stand n°13 :**

Suite à l'arrêt définitif de Mme BALLET en 2023, la commune a souhaité recruter un commerçant afin d'occuper le stand n°13 laissé vacant.

Considérant la seule candidature de Mme POITEVIN proposant des produits issus exclusivement de producteurs locaux de salaison, charcuterie et pains d'épice, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution de ce stand à compter du 1^{er} février 2024.

- **Tarif des stands pour 2024 :**

Monsieur Thierry BALDACCHINO rappelle que les tarifs sont calculés en fonction de l'indice des loyers commerciaux du 3^{eme} trimestre de l'année précédente communiqué par l'INSEE.

CONCERNANT LE MARCHE DU MARDI MATIN :

- **Renouvellement des abonnements annuels des stands pour 2024 :**

En 2023, un total de 44 stands étaient occupés par des commerçants non sédentaires à l'année. Suite à l'arrêt d'activité de certains d'entre eux, les stands identifiés sous les numéros 49, 60 et 73 sont désormais disponibles à compter du 1^{er} janvier 2024. Ils feront l'objet d'une étude en commission paritaire et seront étudiés lors d'un prochain conseil municipal en vue d'une éventuelle attribution dans les semaines à venir.

M. BALDACCHINO propose de renouveler l'abonnement des 41 stands destinés aux commerçants non sédentaires pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

- **Tarif du droit de place pour 2024 (marchés des mardis et camions d'outillage) :**

Monsieur BALDACHINO propose que le tarif appliqué en 2024 pour les droits de place reste inchangé du fait de l'augmentation de 30% en 2023, soit 1.80 € le mètre linéaire.

CONCERNANT LE MARCHE DU SAMEDI MATIN :

- **Renouvellement des abonnements annuels des stands pour 2024 :**

M. BALDACCHINO rappelle que ce marché alimentaire a été créé en 2023 afin de dynamiser l'activité des halles. Quatre stands sont disponibles et seulement deux sont occupés au 31 décembre 2023.

Proposition de se prononcer sur le renouvellement des deux abonnements restants pour 2024.

- **Attribution d'un stand :**

M. BALDACCHINO fait part de la demande de M. et Mme BLACHE, ostréiculteurs, qui disposent d'un abonnement dans les halles en 2023 pour un stand situé à l'extérieur pour intégrer le marché du samedi.

- **Tarif du droit de place des marchés du samedi pour 2024 :**

Proposition de maintenir le tarif de 25 € par mois et par stand, pratiqué en 2023, pour maintenir l'attractivité du marché.

Monsieur le Maire soumet au vote ce point.

Voté à l'unanimité

2024-016 Délégué Elu auprès du CNAS

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°2020-035 du 28 mai 2020 qui nommait un délégué élu, appelé à représenter la Commune de Lamalou-les-Bains auprès du Comité National d'Actions Sociales.

Monsieur le Maire précise que le Pôle Adhérents du CNAS Sud Est a adressé un mail le 28 décembre 2023 mentionnant ne plus compter de délégué élu au sein de la collectivité de Lamalou les bains et demandant de désigner un nouveau rôle de délégué élu,

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Florence MECHE adjointe à l'action sociale qui rappelle au Conseil Municipal qu'en adhérant au Comité National d'Action Sociale (CNAS), la collectivité a choisi de mettre en place une politique d'action sociale pour son personnel, conformément aux dispositions de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale.

En application de l'article 6 des statuts du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus chargé de représenter la collectivité au sein du CNAS. Celui-ci participe à la vie des instances et

relaye l'information auprès de sa collectivité et du CNAS. Il participe à l'assemblée annuelle départementale, donne un avis et émet des vœux sur les orientations de l'association. En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un délégué des élus chargé de représenter la collectivité au sein du CNAS.

Monsieur le Maire soumet au vote ce point.

Voté à l'unanimité

2024-017 Contrat maintenance DEFIBRILLATEURS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Claude Sabatier Adjoint aux travaux qui rappelle que la commune de Lamalou les bains s'est dotée depuis quelques années de 4 défibrillateurs automatisés externes (D.A.E.) implantés en façade de bâtiments publics pour les rendre accessible aux administrés.

Ces équipements sont totalement automatisés. L'accès aux défibrillateurs s'effectue par une commande à distance avec appel d'urgence vers un plateau d'assistance disponible 24h/24 et 7jours/7. Cela permet à l'utilisateur de bénéficier de conseils d'utilisation en direct.

Considéré comme dispositif médical, la maintenance curative et préventive, la fourniture d'accessoires et la téléassistance doivent être confiés à une société spécialisée.

La société SERENICOEUR basée à CHATOU (78) était titulaire du contrat de fourniture d'équipement et de maintenance qui s'est terminé au 31 décembre 2023 ; M. le Maire propose de le reconduire aux conditions ci-dessous :

- Sites concernés : Piscine, Stade, Théâtre et Hôtel de ville
- Durée du contrat : 60 mois
- Date de début du contrat : 01/01/2024
- Date de fin du contrat : 31/12/2028
- D.A.E. : 3 coffrets SAFE BOX + 1 borne extérieure VIGICITY
- Services : Téléassistance 24h/24 et 7j/7 par GSM, télésurveillance des
- Équipements, maintenance curative, préventive et fourniture d'accessoires (électrodes et batteries)

- Montant total mensuel : 419 € HT soit 502.80 € TTC

Monsieur le Maire soumet au vote ce point.

Voté à l'unanimité

2024-017 Maison des associations – Tarifs et Cautions pour prêt de salles communales

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean Claude Sabatier adjoint aux travaux qui précise que les travaux réalisés au niveau du rez de jardin de la DGFIP pour la création d'une maison des associations sont terminés. Cette espace accueille dorénavant la banque alimentaire et se compose de 2 salles à la disposition d'associations.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération n°2022-089 du 15 novembre 2022 et propose de mettre à jour le tableau récapitulatif des modalités de prêt, l'ensemble des tarifs et les règles avec paiement d'un loyer du fait de l'augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz, en incluant la nouvelle salle communale – Maison des associations - située au 3 bis avenue Clémenceau.

Monsieur le Maire soumet au vote ce point.

Voté à l'unanimité

L'ensemble des points sont épuisés, la séance est levée à 19h58.